



RAPPORT DE LA FEDERATION AMONT PETROLIER (Assemblée Générale 11/2024)

1. LA FÉDÉRATION AMONT PETROLIER

2. NOTRE CAPITAL HUMAIN

3. PRODUCTION

4. FAITS MARQUANTS 2024

5. PROJETS SOCIÉTAUX

6. DIFFICULTES RENCONTREES

7. PERSPECTIVES

8. CONCLUSION

1. LA FÉDÉRATION AMONT PETROLIER

1.1. LES 12 MEMBRES DE LA FÉDÉRATION AMONT PETROLIER :

- ❖ AMMAT GLOBAL RESSOURCES
- ❖ AOGC - AFRICA OIL & GAS CORPORT.
- ❖ CHEVRON OVERSEAS
- ❖ CONGOREP
- ❖ ENI CONGO
- ❖ LUKOIL UPSTREAM CONGO
- ❖ MERCURIA
- ❖ PERENCO CONGO
- ❖ PETRO CONGO
- ❖ TOTAL ENERGIES Congo
- ❖ SNPC
- ❖ ZENITH ENERGY CONGO

Discussions en cours avec la société WING WAH pour son adhésion à UNICONGO.

1.2. COMPOSITION DU BUREAU DE LA FÉDÉRATION :

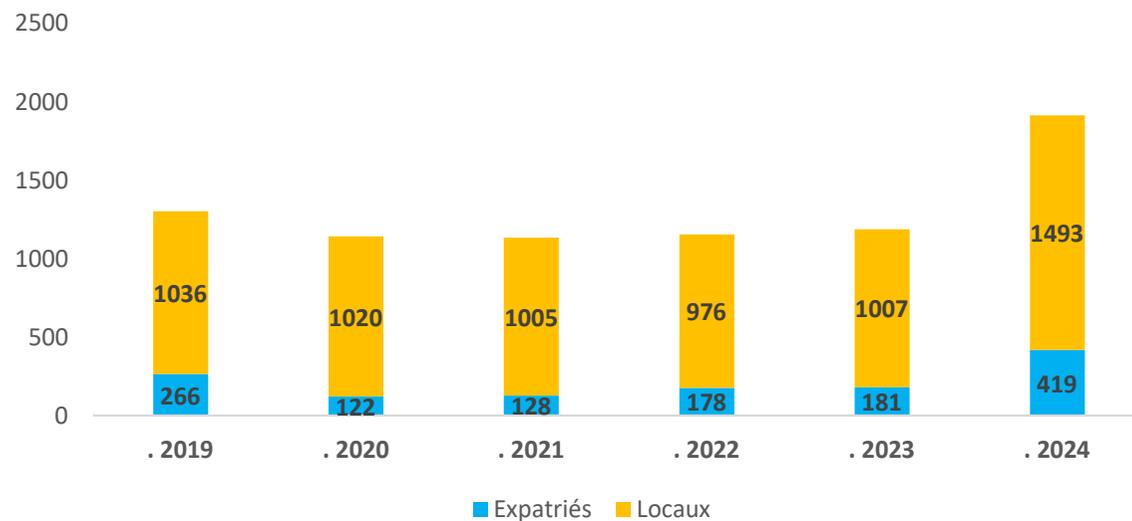
- ❖ M. Gatien DZEBAS, Président
- ❖ M. Destin BATHEAS , 1^{er} Vice-Président
- ❖ M. Rémy NGONDO, 2^{ème} Vice-Président

2. NOTRE CAPITAL HUMAIN

On note une remontée des effectifs en 2024 par rapport à la baisse des années de Covid-19. Il y a eu notamment prise en compte des effectifs de la SNPC et arrivée du personnel expatrié dans le cadre des différents projets (forages, LNG, etc.). Peu de nouveaux recrutements en 2024 dans l'ensemble de la fédération: environ 70 en local, dont 40 pour la SNPC et 28 pour PERENCO.

N.B. : ces données statistiques concernent Chevron, Eni Congo, Perenco/Congorep, SNPC, TotalEnergies et Zenith Energy.

Trends des effectifs



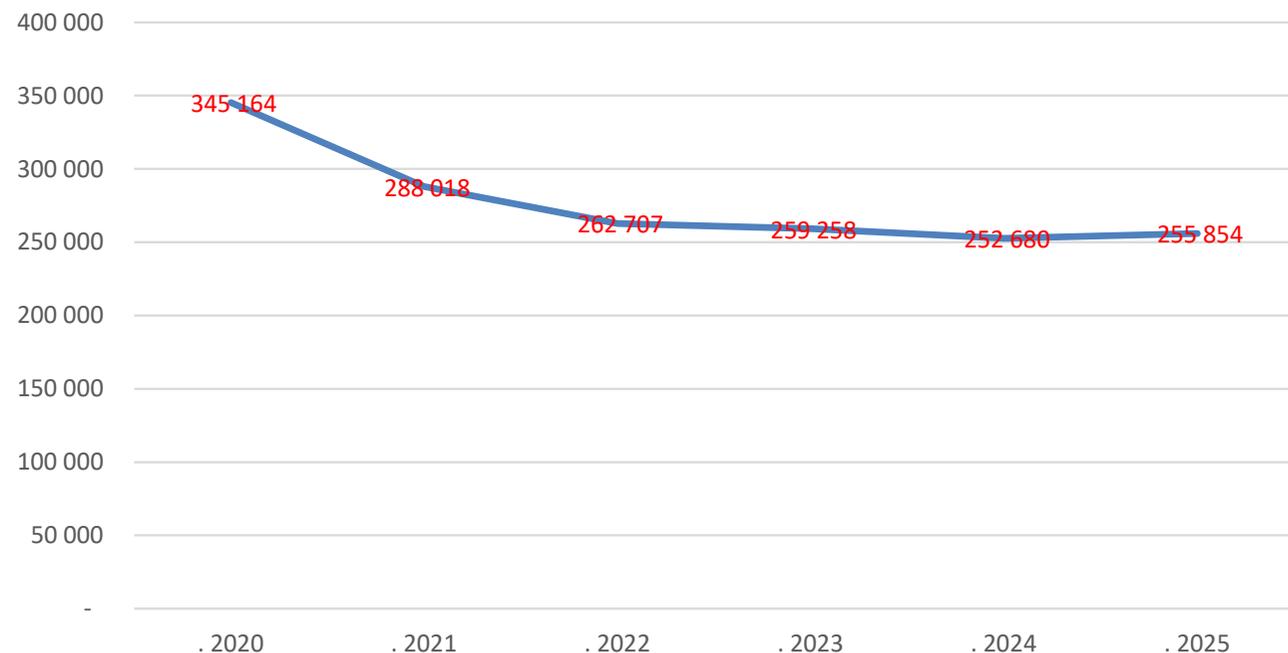
Dans ce contexte, une augmentation de l'âge de départ à la retraite dans le secteur privé ne fera que ralentir les recrutements de jeunes.



3. PRODUCTION

Baisse continue de la production globale des sociétés de la fédération Amont Pétrolier depuis 2019. La production prévisionnelle à fin 2024 devrait se situer autour de 253 000 boe/jour (hors AOGC). Les perspectives de 2024 laissent envisager une production d'environ 256 000 boe/jour (hors AOGC), en légère hausse par rapport à 2024.

Trend de la production



N.B.: la production des sociétés non membres de la fédération n'est pas prise en compte (Wing Wah par exemple).

4. FAITS MARQUANTS 2024 – 1/3

- ❖ Signature de l'accord d'exploitation « Djeno 2 » qui consacre l'entrée de nouveaux acteurs dans la gestion du terminal pétrolier
- ❖ Arrivée d'un nouvel opérateur dans le secteur Amont Pétrolier (Trident Energy)
- ❖ Cession du champ pétrolier de Nkossa à Trident Energy par TotalEnergies EP Congo, contre une augmentation de la participation de TotalEnergies EP Congo sur le permis Moho
- ❖ Accord de vente des actifs de Chevron Overseas à Trident Energy
- ❖ Construction de deux FLNG pour compléter le dispositif actuel de production de GNL et atteindre une capacité de 3MTP par an (ENI Congo)
- ❖ Sortie d'ENI Congo des champs majeurs de Loango, Zatchi et Kouakouala
- ❖ Intensification de l'activité de biocarburant à partir de l'huile de ricin
➔ Premier agri hub déjà en fonction à Loudima dans la Bouenza (ENI Congo)



4. FAITS MARQUANTS 2024 – 2/3

- ❖ 2 ans sans accident avec arrêt de travail – PERENCO/C.
- ❖ Installation de la Centrale de production d'électricité (27MW) de Tchendo 2 – PERENCO/CONGOREP
- ❖ Reprise des actifs d'ENI par PERENCO/C (Ikalou, Mwafi, Djambala, Foukanda, Awa et Participation Likouala)
- ❖ Campagnes de forage d'Emeraude BB (3 puits) et puits d'exploration de Tchibeli NE – PERENCO/C
- ❖ Travaux de forage avec 2 rigs sur les champs Moho (projets Moho Infills) et le permis Marine XX – TEP Congo
- ❖ Poursuite des travaux de refonte de la convention collective de l'Amont Pétrolier avec l'aide d'un cabinet local
- ❖ Convocation de la Commission Mixte Paritaire (CMP) pour l'application de l'inflation sur la grille salariale
- ❖ Avec la création d'une Fédération Aval Pétrolier, la Fédération Pétrole change de nom et devient Fédération Amont Pétrolier



4. FAITS MARQUANTS 2024 – 3/3

- ❖ Démobilisation des matériels et équipements des sites du permis MKB II (SNPC)
- ❖ Mise en place des projets Mayombe, Kouakouala et Nanga 1 par la SNPC
- ❖ Signature d'une convention cadre entre la SONATRACH (Institut Algérien du Pétrole) et la SNPC



5. PROJETS SOCIETAUX – 1/2

Malgré un contexte économique dégradé, les sociétés de la Fédération Amont Pétrolier continuent de réaliser des projets importants au bénéfice des populations.

En voici quelques-uns :

- ❖ Poursuite du Projet Intégré de Hinda, pour environ 2,5M USD - ENI
- ❖ Soutien parc national Konkouati – Douli pour environ 500M USD - ENI
- ❖ Livraison des centres de santé de Yanga, Madingo Kayes et Souanke – PERENCO/C.
- ❖ Construction en cours d'un centre de santé à Ollombo – PERENCO/C.
- ❖ Nombreuses initiatives et campagnes d'autonomisation, de formation et d'accompagnement – PERENCO/C.
- ❖ Lancement de la 3^{ème} cohorte de l'Incubateur TotalEnergies Startup Center
- ❖ Réhabilitation du Centre de Santé Intégré de Djeno (TEP Congo)
- ❖ Organisation d'une Journée Portes ouvertes au profit des Sociétés Privées Nationales (SPN), conjointement par TEP Congo et ENI Congo, pour leur mise en contact avec les gros contracteurs
- ❖ Poursuite du programme d'excellence « Classes renforcées » lancé en 2009 au Lycée Victor Augagneur, et bourses d'enseignement supérieur .(TEP Congo)



5. PROJETS SOCIETAUX – 2/2

- ❖ Formation à Pointe-Noire de 400 jeunes étudiants et diplômés sans emplois aux logiciels Sage Comptabilité et Gescom, pendant trois mois (CHEVRON)
- ❖ Bourse d'excellence pour la classe spéciale des top 25 meilleurs élèves de la troisième de la ville de Pointe-Noire (CHEVRON)
- ❖ Construction d'un forage d'eau et accompagnement du projet d'orphelinat SO.DI.OS à Pointe-Noire (CHEVRON)
- ❖ Inauguration par la SNPC du complexe scolaire de Tchiminzi, d'une capacité de 500 élèves
- ❖ Projet d'afforestation Eco Zamba de la SNPC : 1000 ha de forêt déjà plantés.

6. DIFFICULTES RENCONTREES

- ❖ TVA : décret en contradiction avec nos contrats et avec le Code des hydrocarbures : problème toujours pas résolu → Difficultés avec les fournisseurs → Blocages de matériels de production avec risques , pressions fiscales, etc.
- ❖ Problématique des devises des contrats dans le cadre de la nouvelle réglementation des changes : nos prestataires étrangers (armateurs, services pétroliers, ...) ne sont pas favorables aux paiements en XAF. Cette nouvelle réglementation ne garantit pas la fluidité de leurs opérations auprès de leurs fournisseurs basés à l'étranger
- ❖ CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CAMU) : des difficultés de mise en application et toujours pas de clarification sur la prise en compte des réalités des compagnie de l'Amont Pétrolier, la plupart ayant soit des cliniques/CMS qui marchent bien, soit des dispositifs d'assurances maladie satisfaisants.
- ❖ Lourdeurs / lenteurs administratives et pression fiscale toujours très élevée malgré nos alertes
- ❖ Longs délais pour les transferts et paiements via la BEAC



7. PERSPECTIVES 2025

- ❖ Création d'une nouvelle filiale pour gérer la partie biocarburant (presque déjà achevé) – ENI Congo
- ❖ Réception du premier des deux FLNG en construction en Asie – ENI Congo
- ❖ Forages multiples avec 2 appareils sur Emeraude et Taf Est – PERENCO/C.
- ❖ Finalisation des travaux de forage sur le champ Moho – TEP Congo
- ❖ Lancement de la Phase II du projet d'afforestation Eco Zamba, avec le planting de 3000ha d'arbres à l'horizon 2025. 50 000ha à planter à l'horizon 2033 - SNPC
- ❖ Intégration probable de la société Wing Wah dans la Fédération Amont Pétrolier

8. CONCLUSION

Les entreprises de l'Amont Pétrolier ont poursuivi leurs efforts de renforcement de leurs standards HSE pour éviter les accidents.

Certaines d'entre elles s'orientent de plus en plus vers des énergies moins polluantes (notamment avec les projets du Gaz Naturel Liquéfié et la production du biocarburant) et des activités de séquestration de carbone (planting des arbres par la SNPC).

Poursuite des investissements pour la réduction de l'empreinte carbone des champs existants.

Le retour des rigs de forage dans le pays permet de donner de nouvelles perspectives à l'économie nationale et à l'emploi, et démontre de la volonté des entreprises du secteur à poursuivre leurs efforts d'investissement au Congo.

Dans ce contexte, les sociétés de l'Amont Pétrolier continuent de solliciter **l'implication des autorités pour assainir le climat des affaires**. Les textes comme le décret sur la TVA dans le secteur pétrolier, en contradiction avec les CPP, ainsi que les contrôles administratifs toujours intempestifs et souvent inappropriés, créent un climat peu propice aux investissements.

Une fois de plus, nous rappelons que le secteur pétrolier est très capitalistique. Il y a donc besoin d'un cadre fiscal stable pour susciter de nouveaux investissements et garantir la rentabilité des investissements réalisés.



Merci de votre attention